

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00276**

**VŒU RELATIF A LA PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FINANCIERE DES TERRITOIRES URBAINS DANS LA COMPENSATION DES PERTES FINANCIERES LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 23

Nombre de voix : 115

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

REC U EN PREFECTURE  
Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20210624-02021002760

DATE D'APPÊCHAGE : 02 juillet 2021

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS,

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Julie TOKHI,  
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,  
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

### **VŒU RELATIF A LA PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FINANCIERE DES TERRITOIRES URBAINS DANS LA COMPENSATION DES PERTES FINANCIERES LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

Les collectivités territoriales ont vu leurs finances lourdement impactées par les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire sur les années 2020 et 2021.

Elles ont été contraintes de répondre à des besoins immédiats tels que l'achat de matériel de protection des personnels, les frais de nettoyage des bâtiments et des transports en commun, les aménagements pour l'accueil du public, le soutien au tissu économique et aux associations, les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique, la perte des recettes tarifaires et patrimoniales, les coûts inhérents aux centres de vaccination et de dépistage...

Pour 2020, l'impact financier sur les finances de Saint-Etienne Métropole était de plus de 12 M€ tant sur les pertes de recettes que sur les dépenses exceptionnelles. Pour 2021, les charges nettes en section de fonctionnement sont de près de 11 M€ et de plus de 47 000 € en section d'investissement.

Sans compter qu'au-delà des pertes financières pour les années 2020 et 2021, ce sont dans les intercommunalités que se concentrent le plus de recettes pour lesquelles l'incertitude est maximale sur les années 2021 et 2022. Ainsi par exemple, selon le baromètre n°4 sur l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales, « **il ne faut pas exclure des effets à plus long terme concernant les régies, les sociétés publiques locales (SPL) et les délégations de service public (DSP) qui ont connu pour certaines d'importantes baisses de recettes tarifaires, toujours difficiles à évaluer aujourd'hui** ». En effet, les fragilités de ces entités, quelle que soit leur forme juridique, rejailissent nécessairement sur les collectivités auxquelles elles sont liées.

Il est également à présager pour l'année 2022 une baisse importante de la CVAE et de grandes difficultés pour le financement des transports publics.

Au demeurant, il a été révélé par les comptes 2020 des collectivités territoriales que dans la strate des grandes collectivités - soit les villes de plus de 100 000 habitants et intercommunalités de plus de 250 000 habitants - que l'impact budgétaire et financier de la crise sanitaire a été le plus fort.

Il est plus que jamais nécessaire que l'Etat se mobilise en faveur des collectivités, car elles représentent plus de 70 % de l'investissement public civil de la Nation. Or, l'insuffisance des compensations entraînera une baisse drastique de leur capacité d'investissement, et à terme, c'est leur participation à la relance économique de notre pays qui est remise en cause.

**Aussi le Conseil métropolitain demande-t-il que l'Etat prenne en compte la situation particulière des territoires urbains et compense les pertes financières liées à la crise et ce, dès la prochaine loi de finances rectificative, qui est actuellement en cours de discussion au Parlement.**

**Ce vœu a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**